

QUESTION ORALE H-0360/02

pour l'heure des questions de la période de session de juin 2002  
posée conformément à l'article 43 du règlement  
par Marialiese Flemming  
à la Commission

Objet: Réacteurs à haut risque de type Tchernobyl

Dans le cadre d'une conférence de presse, le président lituanien a émis des doutes sur la fermeture de la seconde tranche de la centrale nucléaire d'Ignalina d'ici 2009.

Quelles actions la Commission est-elle disposée à entreprendre pour s'assurer que la mise hors service de la centrale nucléaire d'Ignalina ne sera pas reportée au-delà de 2009?

Quelles actions la Commission est-elle, en règle générale, disposée à mettre en oeuvre afin que la fermeture des centrales nucléaires que l'AGENDA 2000 range au nombre des réacteurs dits à haut risque, comme la centrale lituanienne d'Ignalina, la centrale de Kozloduj en Bulgarie ou la centrale de Bohunice en Slovaquie, ainsi que toutes celles qui sont considérées comme ne pouvant être remises aux normes, ne souffre aucun retard?

Dépôt: 26.04.2002  
de